



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Energie solaire

Question écrite n° 9950

### Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les perspectives de developpement de la filiere solaire en France. L'energie solaire represente aujourd'hui dans le monde un marche en pleine expansion fortement soutenu par un accroissement exponentiel de la demande en provenance des pays en voie de developpement. D'ores et deja, des organisations internationales telles que le Fonds mondial pour l'environnement ou la Banque mondiale consacrent chaque annee de 10 a 12 milliards de francs a l'electrification des pays du tiers monde qui font de plus en plus appel a l'energie solaire, plus adaptee aux milieux faiblement urbanises. Les plus grands pays industrialises font, depuis quelques annees, des efforts exceptionnels pour renforcer la presence de leurs industries dans ce marche aux fortes potentialites. Ainsi, les budgets publics consacres par ces pays a ce secteur sont-ils de dix a quinze fois superieurs en moyenne a l'aide attribuee par l'Etat francais, qui vient d'ailleurs d'en reduire le montant dans le cadre de la loi de finance rectificative pour l'annee 1993. L'industrie francaise risque ainsi d'etre privree, dans les dix prochaines annees, de debouches nouveaux et consequents, alors meme qu'elle disposait initialement d'un avantage qualitatif appreciable et qu'elle est, traditionnellement, bien sur les marches des pays du Sud. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour favoriser le developpement de la filiere solaire en France et pour soutenir les entreprises qui tentent de gagner des parts de marche dans ce secteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9950

**Rubrique :** Energie

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 103